COMPTE RENDU COMMISSION DE DÉONTOLOGIE INFORMATION NATIONALE ET REGIONALE DU 17 FEVRIER 2016

Mercredi 17 février s'est tenue une commission de déontologie en présence de :

- Michel Field, directeur exécutif en charge de l'information de France Télévisions
- Laurence Bobillier, directrice de l'information régionale de France 3
- Hervé Brusini, directeur en charge du numérique, de la stratégie et de la diversité
- Daniel Bilalian, directeur des Sports
- Alain Rodaix, adjoint au directeur des rédactions de France Ô
- Olivier Loubet, rédacteur en charge de la coordination RH des journalistes
- Laurent Tolazzi, DRH de l'information et des Sports
- Nicolas Jacobs, médiateur de l'information de France 2
- Marie-Laure Augry, médiatrice de l'antenne de France 3

Et des organisations syndicales représentatives FO, CGT, CFDT et SNJ.

4 grands thèmes ont été traités durant cette première instance de l'année 2016.

I/ QUI EST RESPONSABLE EN CAS DE PROBLEMES ?

1) Lors de propos racistes dans des forum sur le net

Les propos en question concernaient l'ancienne ministre de la justice Christiane Taubira. Personne ne peut se réjouir de voir que FTV a pu être le vecteur de propos racistes de la sorte. Mais ensuite, il faut comprendre l'organisation des services.
Si la direction de l'info exerce des responsabilités sur 3 plates-formes (Culturebox, Géopolis et FranceTVinfo.fr), ce n'est pas le cas des autres services numériques, qui, eux, sont pris en charge par FTVEN. Quant à la modération, elle est sous-traitée par une entreprise extérieure : Netino. La direction nous informe que des recherches sont en cours pour tenter de comprendre ce qui a pu se passer.

2) Affaire "Cash Investigation"

La polémique concerne la dernière émission consacrée aux pesticides.
Là encore, ce n'est pas un rendez-vous d'information : c'est un programme, produit par une entreprise extérieure ("Première ligne"). Néanmoins, ce n'est pas si simple, puisque l'émission est portée par l'une des figures de la rédaction de France 2 (même si elle se trouve être détachée pour l'occasion).

Le problème est que c'est via le site de la société de production que l'on trouve la réponse aux griefs évoqués. Or, pour le public, c'est la chaîne qui est mise en cause.
La direction concède que c'est France 2 qui est éditeur et que l'on devrait donc aussi trouver ces éléments de réponse sur les supports de la chaîne.
Cela fait penser, nous dit Michel Field, aux nombreuses émissions qui, sur France 5, font l'objet d'exploitations sur les réseaux sociaux via les sociétés de production. La chaîne se retrouve quelque peu "dépossédée" de ses propres produits.

3) Conséquences d'un reportage d'Envoyé Spécial sur l'entreprise Carmat

Ce reportage, tourné pour le magazine par une entreprise privée, a entraîné des difficultés dans les relations avec la rédaction de France 2, alors que cette dernière n'a rien avoir avec l'équipe qui a fait ce magazine. Résultat : il n'est plus possible de relater les travaux importants de recherche en cardiologie de cette structure...et paye ainsi les "pots cassés" de cette affaire, alors que les journalistes des rédactions nationales des JT n'y sont pour rien. Ils sont écartés des essais qui font régulièrement l'actualité. Il faudrait rappeler aux magazines que la responsabilité de l'ensemble des rédactions est engagée lors des reportages.
La direction nous précise juste qu'il n'existe pas de contentieux juridique, contrairement à ce qui a pu être dit.
Elle en profite pour préciser que le mix d'achats extérieurs pour "Envoyé Spécial" varie entre 45 et 53%, selon les mois.

II/ INDEPENDANCE ET CONFLITS D'INTERETS

1) Du fait des "ménages"

Il est précisé par la direction que, par principe, il est demandé de ne pas effectuer de "ménages" rétribués. Ensuite, c'est étudié au cas par cas, et fait l'objet d'autorisations systématiques par les responsables hiérarchiques. C'est ainsi, par exemple qu'un laboratoire pharmaceutique ne représente pas le même risque de conflits d'intérêts qu'un éditeur...
Il est rappelé par ailleurs que le niveau de tolérance est évidemment moindre par rapport à ce qui se pratique dans le privé.
L'exemple est cité d'un journaliste sportif ayant assuré la présentation d'une équipe cycliste, moyennant non pas rémunération mais don aux œuvres sociales de la commune dont le journaliste est maire.
Le directeur général des sports précise que c'est avec son autorisation, et que toutes les équipes ont fait l'objet d'une participation à leur présentation.
Si certaines organisations syndicales assimilent cette intervention à une prestation rémunérée, nous soulevons qu'il serait pertinent de connaître avant tout l'importance du don effectué à ces œuvres sociales, pour savoir ce qu'il en est précisément.

Le directeur des sports estime par ailleurs que la présence d'un journaliste à une activité de ce genre apporte aussi des choses à sa rédaction...par rapport aux contacts glanés et aux idées qui peuvent se dégager : il n'y a donc pas que du négatif !

2) Du fait des interventions de confrères dans les écoles

La direction précise juste à ce sujet, que l'activité est très cadrée, et que tout se passe via le regard du secrétariat général.

3) Les déclarations de Laurent Ruquier à Télé-Obs

Le 30 janvier dernier, l'animateur donnait notamment des opinions politiques qui nous semblent engager l'image de France TV, contrevenant alors au principe de neutralité.
La direction nous dit alors que Laurent Ruquier n'est pas journaliste, et n'est pas salarié de France TV. C'est donc non pas à la direction de l'information mais à la direction générale de s'offusquer, si elle considère elle aussi que ces déclarations engagent le groupe public. Et dans ce cas, elle doit exercer sa requête via la société production !
Ce qui peut paraître surprenant est que l'approche ne semble pas être la même que s'il s'agissait d'un salarié...alors que l'impact est le même, voire pire.

III/ ERREURS OU PAS ERREURS

1) Le traitement d'un "calaisien excédé" qui s'avère être un militant d'extrême droite

L'affaire s'est déroulée un week-end, en région (alors que les moyens sont particulièrement réduits). L'erreur est regrettable, mais elle est reconnue. Il s'agit en l'occurrence d'achat d'images qui n'ont pas fait l'objet de suffisamment de vérifications.
C'est l'occasion de rappeler quelques principes : notamment une plus grande vérification des plasmas par les responsables éditoriaux, ou encore à mieux veiller au bon renseignement des fiches Mona Lisa, avec les éléments sur les précautions par rapport aux images. N'oublions pas qu'il ne s'agit pas d'une science exacte, mais il faut savoir tirer les leçons des erreurs.
D'autant qu'il y a multiplication des sources d'images, auquel s'ajoute le problème de l'immédiateté. Une image forte donne naturellement envie d'être diffusée.
L'utilisation d'images va donc demander de plus en plus de sang froid. Et en cas d'erreurs, celles-ci sont comprises si on le dit et si on s'excuse : cela assoit la crédibilité.

2) L'affaire d'un email sensible qui n'aurait pas dû être diffusé

L'histoire est surréaliste : un journaliste de Midi-Pyrénées a un frère haut placé dans l'armée. Ce dernier lui fait part d'une information sensible, concernant des lieux menacés par des attaques terroristes. Le journaliste transmet alors ce mail à sa hiérarchie.
Ensuite, que se passe-t-il ? Le mail est envoyé à Paris, est transféré à plusieurs personnes...et l'armée finit par avoir connaissance de la fuite.
Le frère du journaliste aurait été mis aux arrêts, et risque de graves conséquences pour la suite de sa carrière.
Le dysfonctionnement est grave, nous répond la direction. Un travail doit être engagé pour comprendre, par exemple l'établissement d'une "chaîne de responsabilités". Par ailleurs, un rappel aux bonnes pratiques doit être engagé.

La direction en profite pour préciser que, au delà des formations managériales, les cadres de direction suivront aussi des formations éditoriales. Celles-ci seront proposées en premier lieu aux nouveaux encadrants.

3) La soirée spéciale "climat" du 24 novembre dernier

Cette soirée, constituée par deux documentaires, présentait selon nous certaines dérives :
- déséquilibre entre les positions, et manque de contradiction : tout allait dans le sens d'un réchauffement grave et imminent, alors qu'il aurait fallut un contradicteur pour émettre des doutes illustrant le climatosceptisisme.
- vieillissement artificiel d'images fraîches et présentées comme anciennes (des images d'amateurs montrant une époque révolue)
- choix d'une documentariste non neutre, mais militante d'EELV
- participation du Ministère de l'Ecologie très discrètement mentionnée (juste à la fin, vers minuit, sur un générique à défilement accéléré).

A tout cela, Michel Field a répondu ceci :

- concernant l'équilibre des thèses, peut-être que celui ci n'a effectivement pas été respecté...mais au vu de l'importance de la COP 21 à l'échelle du monde, il peut être justifié de ne pas respecter le 50/50 au niveau du poids des arguments de chaque côté.

- concernant le travail sur les images, son avis est qu'il est possible de tout faire, mais à condition de le signaler ; il faut donner les éléments de compréhension au public.
- l'engagement de la documentariste tout comme la participation du Ministère, auraient dû, être, eux aussi, signalés clairement.

4) Affaire DPDA (intervention de Wiam Berhouma face à Alain Finkielkraut)

Cette intervenante qui n'était pas juste une "jeune enseignante" mais une militante, a pu s'exprimer sans modération, et sans être présentée comme telle. L'affaire a suscité de nombreux échos dans la presse.
L'équipe s'est-elle fait abuser ? Pour la direction, la seule erreur est, encore une fois, le fait que la personne n'ait pas été présentée avec sa vraie casquette.
Ensuite, la direction dit ne pas être choquée : la personne est restée polie, et le temps de parole est resté raisonnable (au vu de la totalité du temps de l'émission). Et par ailleurs, il ne semble pas anormal à Michel Field que cette personne, qui représente une certaine partie de la population, ait pu s'exprimer. Il estime "intéressant d'entendre une parole minoritaire", avant d'ajouter qu'il faudra s'attendre à pire, dans les mois qui viennent, si ce constat qu'il faut ouvrir le débat est partagé. Lui préfère ce risque là à une télé aseptisée.
FO retient que, avant toute chose, il est dommage qu'il n'y ait pas eu d'identification, ni de "distance" montrant que l'équipe ou le présentateur ne cautionnaient pas forcément le discours de Mme Berhouma, afin de garder toute neutralité.

IV/ LES QUESTIONS D'ORGANISATION

1) Le magazine "in situ"

Il apparait qu'une équipe de région s'est retrouvée à tourner un sujet pour ce magazine, sans angle précis, sans détail sur ce qui était attendu.
A l'issue du montage, à Marseille, le DRA (exerçant en qualité de rédacteur en chef du magazine) à fait savoir au journaliste que le montage ne convenait pas par rapport à ce qui était attendu. De plus, le mixage sera effectué en extérieur, sans la présence du journaliste, avec la possibilité de retirer des commentaires ou de placer d'autres musiques.
La direction insiste sur un point : une organisation de type "magazine" est en général le fruit d'une petite équipe. Or, là, il faut composer avec la complexité du réseau, et des responsables des 24 antennes : ils sont au courant, et sont ensuite le relais. L'objectif est qu'il s'agisse d'équipes volontaires et désireuses d'apporter son concours à un produit valorisant, qui a le mérite d'exister.
De plus, l'heure de diffusion est jugée tardive : il est précisé à ce sujet que ce magazine est proposé en alternance avec « *Enquêtes de Régions* », « *Pièces à convictions* », et « *Avenue de l'Europe* »...donc le mercredi soir après « *Le Soir 3* ».

2) La coopération entre équipes sur de gros événements (en l'occurrence l'accident de car près de Pontarlier)

Le jour de cet accident, 5 équipes FTV se sont retrouvées ensemble sur place : deux de Franche-Comté, une du national, une de Strasbourg et une de Lyon.
La question de la confiance aux équipes locales se pose, notamment quand, le soir, un sujet local est reboutiqué par une équipe nationale.
La direction rappelle que, le midi, quinze minutes supplémentaires ont été gérées par la région. Par ailleurs, sur un sujet de cette importance, les entrées sont multiples, et le renfort compréhensible.

Le sujet national auquel il est fait référence était en fait un mix de 2 sujets franc-comtois, devenus une seule entrée dans le 19/20 national.

D'autres sujets n'ont pas pu être évoqués durant cette matinée, et feront l'objet d'une réponse écrite.
La prochaine commission devrait se réunir avant l'été, et un volet spécial "régions" devrait être ajouté, intégrant l'organisation et les traitements du fait de la réforme territoriale.

Vos représentants FO
Bruno Demange, Marie-Pierre Samitier,
Clément Weill-Raynal